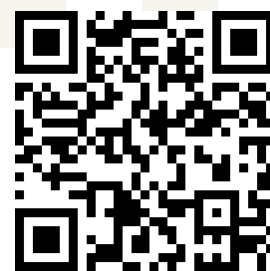


Le Moulin Fleury



Visorando



Randonnée n°17853916

Une randonnée proposée par Acscpf

Parcours balisé N°113.

Centre historique de Saint-Fargeau et balade nature sont principalement au menu de cette sortie. Du château aux briques rouges aux peintures murales de la Chapelle Sainte-Anne en passant par le Loing, promenade bucolique.

Durée :	2h 10	Difficulté :	Facile
Distance :	6,93 km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	71 m	Activité :	Pédestre
Dénivelé négatif :	73 m	Région :	Puisaye
Point haut :	247 m	Commune :	Saint-Fargeau (89170)
Point bas :	193 m		

EN BOURGOGNE
LA PUISAYE
A DU GÉNIE

Description

Au départ, plusieurs parkings sont disponibles : Place de la République, parking de l'ancienne grange (Route de Saint-Amand), parkings autour de la mairie.

(D/A) Face à l'entrée du château, partir sur la gauche dans la Rue Michel Lepelletier. Passer les deux ponts successifs qui enjambent le Ruisseau du Bourdon. Prendre sur la droite le chemin qui longe un bras du ru. Atteindre le lavoir, virer à droite, puis à gauche dans la Ruelle du Bourneuf, une centaine de mètres plus loin.

Traverser **avec prudence** la Rue Raymond Vernay. Au bout du passage protégé, tourner à droite. Virer ensuite à gauche dans la Rue du Bailly Regnault. À la voie transversale, se diriger sur la droite et monter cette rue principale jusqu'à atteindre un croisement au pied d'une chapelle à main droite.

(1) Continuer tout droit en laissant la ferme des Pautrats sur la droite et arriver à hauteur de la route D85, sans la franchir.

(2) Descendre le chemin sur la gauche. Peu à peu, il s'enfonce dans une partie boisée et passe sous un ouvrage d'art sur lequel, jadis, passait un train.

(3) Passer le pont qui enjambe le Loing pour débiter une bonne montée qui aboutit sur une petite voie routière (laisser les départs sur la droite).

(4) Tourner à gauche pour arriver à hauteur de la ferme des Dalibeaux.

(5) Descendre à gauche le chemin face à l'entrée principale de la ferme. Passer de nouveau le Loing, cette fois, sur une passerelle en pierre. Aux maisons, la voie devient route et remonte pour trouver sur la droite un chemin.

(6) Le prendre et le conserver jusqu'au cimetière et la Chapelle Sainte-Anne.

(7) À l'angle de ce dernier, tourner à gauche pour atteindre l'Avenue de la Puisaye. Prendre à droite et au carrefour suivant, pénétrer dans la ville par la gauche (Rue Porte Marlotte), puis à droite, Rue des Écoles à conserver jusqu'au bout du bâtiment administratif. Devant le passage du Loing, obliquer sur la gauche dans la Rue Jacques Cœur pour retrouver le château **(D/A)**.

Informations pratiques

Parcours peu ombragé dans sa partie campagnarde.

Pour une randonnée plus courte, possibilité au **(1)** de tourner à gauche, puis, prendre à gauche au **(6)**.

Ce parcours balisé suivant la charte de balisage de la Communauté de Communes de Puisaye-Forterre porte le N°113 inscrit sur

Points de passages

D/A Place devant le - Château de Saint-Fargeau

N 47.640014° / E 3.071444° - alt. 197 m - km 0

1 Ancienne chapelle sur la droite

N 47.637233° / E 3.083242° - alt. 227 m - km 1.17

2 Abord de la D 85

N 47.630709° / E 3.092987° - alt. 228 m - km 2.22

3 Pont sur le - Loing (rivière) - Affluent de la Seine

N 47.630441° / E 3.09953° - alt. 202 m - km 2.85

4 Débouché sur une route, à gauche

N 47.636675° / E 3.103476° - alt. 247 m - km 3.81

5 Ferme des Dalibeaux

N 47.640325° / E 3.096683° - alt. 227 m - km 4.52

6 Bifurcation sur chemin à droite

N 47.637993° / E 3.084839° - alt. 224 m - km 5.56

7 - Chapelle Sainte-Anne (Saint-Fargeau)

N 47.641549° / E 3.075499° - alt. 207 m - km 6.39

D/A Place devant le Château de Saint-Fargeau - Office de Tourisme de Puisaye-Forterre

N 47.640013° / E 3.071448° - alt. 197 m - km 6.93

plaquettes fond Jaune.

Le balisage a été réalisé par l'association *À chacun son chemin en Puisaye-Forterre* en décembre 2022.

En cas de soucis, merci de [remplir ce questionnaire](#) (1 à 2 minutes seulement).

Attention lors des traversées de routes.

Le fait que le balisage soit mentionné impose toutefois de partir au minimum avec ce descriptif et la carte IGN l'accompagnant ou/et l'application visorando.

A proximité

- Visites intra-muros possibles :

[Château de Saint-Fargeau](#).

[Chapelle Sainte-Anne](#) et ses peintures murales. Située à l'intérieur du cimetière, se renseigner à l'Office de Tourisme pour y accéder.

[Musée de l'aventure du son](#).

- Visites tout près :

Lac du Bourdon.

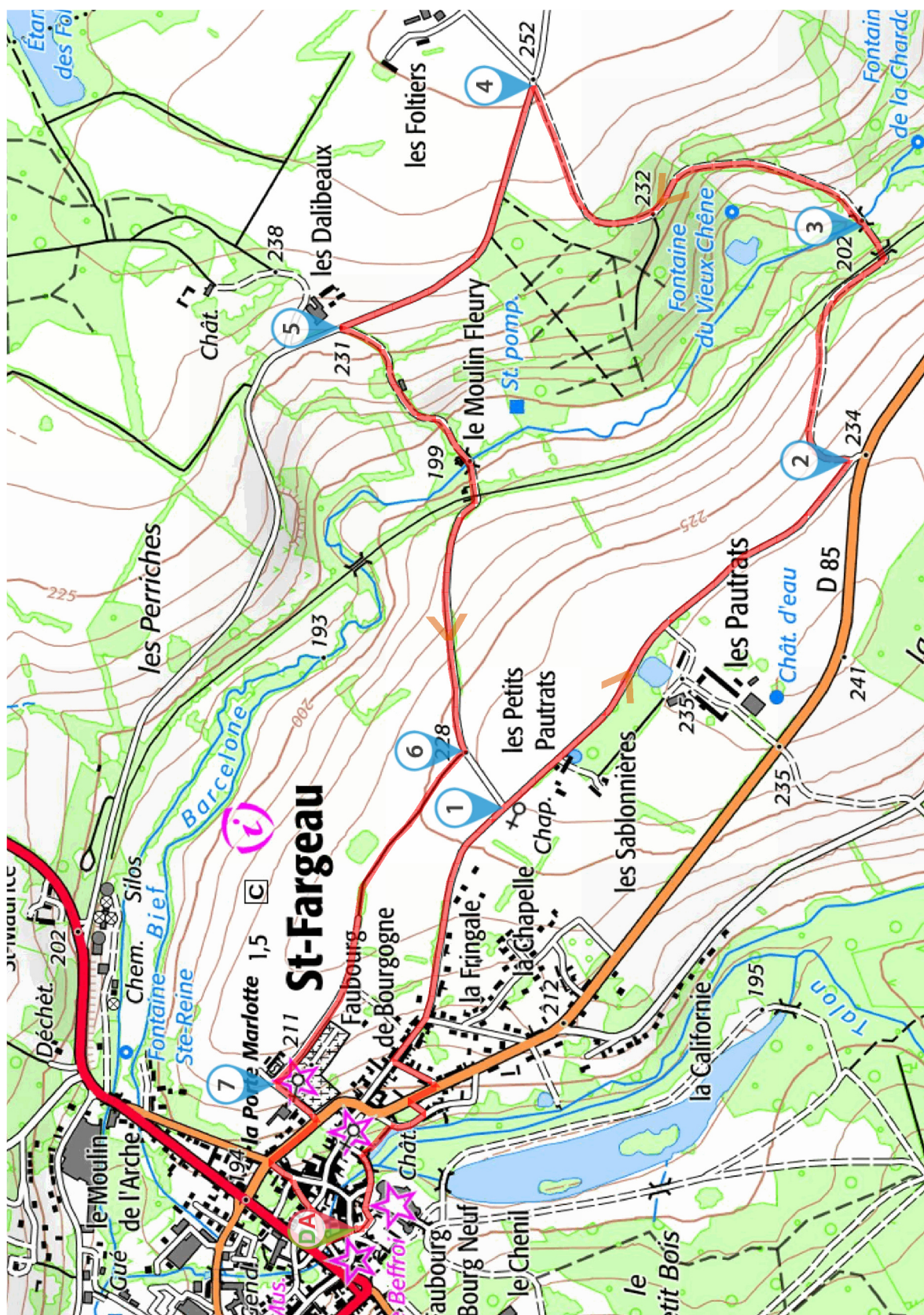
Et plus [ici](#).

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-boucle-du-moulin-fleury/>

En savoir plus : Office de Tourisme de Puisaye-Forterre - 3, Place de la République 89170 SAINT-FARDEAU

Tel : 03 86 45 61 31 - Email : loisirs@puisaye-tourisme.fr - Site internet : <https://www.puisaye-tourisme.fr/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

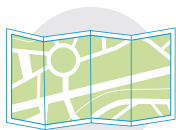
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne au projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



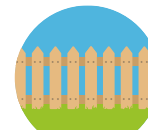
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



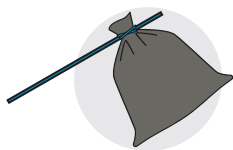
RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



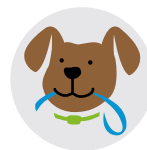
RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.